

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 505 (Rect)

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Rimbert, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Giletti, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lavalette, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, M. Sabatou et M. Tonussi

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 75, insérer l'alinéa suivant :

« L'actualisation de la programmation militaire doit prévoir une attention renforcée à la protection des frégates de défense et d'intervention face aux menaces de missiles antinavires, notamment par l'intégration de dispositifs de brouillage et de leurrage adaptés. Dans un contexte de prolifération de missiles de plus en plus performants et accessibles, le renforcement des capacités d'autoprotection constitue un enjeu majeur pour la survivabilité des bâtiments engagés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les frégates de défense et d'intervention (FDI) constituent un élément central du renouvellement de la flotte de premier rang de la Marine nationale. Conçues pour évoluer dans des environnements contestés, elles ont vocation à intégrer des capacités avancées d'autoprotection, notamment en matière de guerre électronique.

Toutefois, il apparaît que ces capacités ne sont pas systématiquement déployées à ce stade sur les bâtiments destinés à la Marine nationale, alors même que des configurations export, notamment celles acquises par Grèce, intègrent des dispositifs renforcés de lutte contre les menaces missiles.

Dans un contexte marqué par la prolifération de missiles antinavires et l'intensification des menaces, cette situation interroge la cohérence capacitaire et la pleine adéquation des moyens aux

exigences de la haute intensité. Le présent amendement vise ainsi à appeler à un effort renforcé en matière de guerre électronique embarquée, afin de garantir un niveau de protection optimal des frégates françaises.